

Excusé : Claude Pousset.

Démission d'un conseiller municipal

M. Sylvain Desbois a fait parvenir au maire un courrier recommandé lui demandant d'accepter sa démission du Conseil Municipal. Le maire, même s'il regrette cette décision, prend acte de la demande de Sylvain Desbois, et en tiendra informé les services de la préfecture.

Réforme des collectivités locales

Schéma Départemental de Coopération Intercommunal : issu de la loi de décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités locales, le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) prévoit le regroupement de communautés de communes entre elles et doit permettre la simplification, la clarification et l'allègement des structures locales, qui se sont complexifiées depuis les lois de décentralisation. La nouvelle structure devra totaliser un nombre d'habitants au moins égal à 5 000. C'est dans ce cadre que Madame la Préfète a proposé à la commission départementale chargée d'élaborer le SDCI un certain nombre d'aménagements dans le département de la Côte-d'Or avec, notamment, le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine avec la communauté de Communes de Vitteaux. Deux réunions d'information ont été organisées au profit de tous les conseillers municipaux du canton les 24 mai et 16 juin, afin que chacun puissent se prononcer.

Le conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition de regroupement et soumettre, le cas échéant, un autre scénario de fusion.

Le maire expose aux conseillers les inconvénients du schéma proposé par la préfecture : pas de bassin de vie commun entre les deux collectivités, pas d'axe routier, pas de travail commun, les habitants de notre canton ne se rendent pas à Vitteaux pour y faire leurs courses, consulter un médecin, aller à la banque...

Le maire détaille ensuite les actions et points communs entre notre collectivité et la communauté de communes " Forêt Lavières et Suzon " (regroupement des communes de Darois, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Prenoie et Savigny-le-Sec) : un syndicat scolaire, un syndicat de protection du site du Val-Suzon, une zone Natura 2000, des habitudes de travail communes au travers des contrats " Ambitions Côte-d'Or ", un bassin de vie identique, des axes de circulations routières communs. Tout cela contribue à une fusion bien plus constructive avec cette collectivité plutôt qu'avec celle de Vitteaux, même si cette union nous obligerait à intégrer le SCOT Dijonnais (Schéma de Cohérence Territoriale).

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, rejettent la proposition de fusion avec la communauté de communes de Vitteaux, et proposent une union avec la communauté de communes "Forêt Lavières et Suzon".

Sicéco

Adhésion des communes de Chatillon sur Seine et Rougemont

Toujours dans le cadre d'une rationalisation des collectivités et des syndicats, chaque département doit se doter d'un syndicat unique d'électrification. La réforme du Sicéco (Syndicat Inter-Communal d'Électricité de Côte-d'Or), entamée depuis 2008, se poursuit aujourd'hui avec l'adhésion de deux communes du département, Châtillon sur Seine et Rougemont. Le conseil, après délibération, se prononce à l'unanimité pour l'adhésion de ces deux communes au Sicéco.

.../...

Sicéco

Motion du bureau du Sicéco au sujet du SDCI

Le maire expose au conseil municipal que le Sicéco doit, lui aussi, se prononcer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Ainsi il propose au vote des communes membres une motion qui approuve la création d'un syndicat unique d'électrification dans le département de la Côte-d'Or. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette motion.

Ecole

Le conseil d'école du 3^{ème} trimestre scolaire s'est réuni le 14 juin 2011 avec la participation de tous ses membres (enseignante, déléguée départementale de l'éducation nationale, délégués de parents, maire et délégués). Lors de cette réunion, l'enseignante Mlle François a dressé le bilan de l'année scolaire écoulée et fait le point sur la future rentrée.

- Effectifs : avec 5 départs en classe de 6^{ème} et 4 arrivées en classe de CP, l'effectif de notre classe unique s'élèvera à 15 élèves.

- Nouveaux horaires à partir de la rentrée de septembre 2011 :

Horaires de classe

Matin : 8 h 30 – 11 h 30 Après-midi : 13 h 20 – 16 h 20
Accueil des élèves 10 minutes avant le début des cours.

Horaires de la garderie :

Matin : 7 h – 8 h 20 Après-midi : 16 h 20 – 18 h 30
Pause méridienne 11h 30 – 13 h 20

Ces changements font suite à l'enquête adressée aux parents d'élèves courant avril pour recenser les besoins. Sur 29 familles qui ont reçu l'enquête, 21 nous ont répondu.

- Projets 2011 : l'école a déposé un dossier de candidature pour le label Eco-école. Pour l'instant l'acceptation est toujours en attente. Sur le thème de la forêt, et sur proposition de l'Association des communes forestières et de l'Office National des Forêts, il a été convenu d'organiser une rencontre à l'école avec des représentants de l'ONF. Celle-ci pourrait avoir lieu en septembre avec au programme une partie théorique sur l'exploitation de la forêt et une partie pratique avec la plantation d'arbres.

- Emploi de vie scolaire : le contrat de notre EVS Sandrine Berger arrivant à terme, la demande d'un nouvel emploi a été adressée à l'inspection. Après 3 années passées aux côtés des enfants, la municipalité a souhaité remercier Sandrine en réunissant autour d'elle les personnes avec lesquelles elle travaille ainsi que les élèves, leurs parents et les conseillers. Ce moment de convivialité s'est déroulé le 30 juin à 18 h 30, à la garderie.

- Indemnité kilométrique : comme cela se pratiquait dans le passé (années 1970), le conseil propose de verser une indemnité de transport aux familles qui résident au hameau de Prairay et scolarisent leur(s) enfant(s) à l'école élémentaire de Francheville. Cette indemnité forfaitaire annuelle est fixée à 150 €. Le versement prendra effet à compter de la prochaine rentrée scolaire. Les conseillers délibèrent et acceptent à l'unanimité cette proposition.

Logement communal

Libéré depuis le début de l'année par M. et Mme Dellery, le logement du premier étage vient de trouver de nouveaux locataires. Un jeune couple dijonnais avec un enfant de 18 mois va emménager début juillet. Le conseil souhaite la bienvenue à M. Gauterot, Mlle Longo et bébé Bruno.

Salle de rencontre et de loisirs

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres du 25 mai et du 24 juin, le maire présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres remis récemment par l'architecte M. Quirot. Ce document indique les différentes offres des entreprises pour les 7 lots de travaux. Après étude du rapport, le conseil valide les propositions de la commission d'appel d'offres.

Selon la réglementation, dans un premier temps, les candidats non retenus vont en être informés, puis, dans un second temps, les entreprises sélectionnées recevront un courrier de confirmation.

Oopération «Zéro pesticide dans nos communes»

La Communauté de Communes s'est portée candidate auprès de la Région Bourgogne pour participer à un appel à projet. Il s'agit de diminuer l'utilisation des pesticides, et notamment des désherbants, sur les parcelles communales, et d'observer quelques règles de précaution dans l'emploi de ces substances. En adhérant à ce projet, la collectivité s'engagerait à former les agents utilisant des produits phytosanitaires, à stocker ces produits dans les meilleures conditions (armoire ventilée et fermée à clé), à faire l'acquisition de matériel de protection pour les agents (masque, gants...), à faire réaliser un diagnostic sur les parcelles communales, à s'engager à ne pas utiliser de pesticides sur les parcelles " à risque " (près des points d'eau, école...), et à communiquer régulièrement sur ce sujet auprès de la population. Avec deux absentions et 6 voix pour, le conseil accepte d'adhérer à ce projet.

Nb : il ne s'agit pas d'interdire l'utilisation des pesticides sur tout le territoire de la commune, mais de sensibiliser les habitants, particulièrement pour ce qui concerne la protection de la ressource en eau.

Divers

- La Clairière : plusieurs petits travaux d'aménagement ont été réalisés par Willy : pose de stores occultants sur les velux des dortoirs ; peinture, enduit et mastic dans les sanitaires. Le conseil accepte le remboursement des frais avancés, soit la somme de 260 euros. De plus, pour une meilleure réception numérique, le conseil accepte également le devis fourni par la société Walti de Sombornon comprenant l'achat et l'installation de 2 décodeurs SAT ainsi que la pose d'une parabole. Le tout pour un montant de 623 euros.

- Conseil municipal de jeunes : la demande présentée par Morgane et Sixtine a retenu toute l'attention des conseillers. Il est intéressant d'apprendre que les jeunes souhaitent s'investir aux côtés des élus. Dans cette perspective, le conseil propose d'organiser des élections à la rentrée de septembre. Un ou deux tuteurs seront désignés pour accompagner les jeunes dans cette démarche. Les modalités et la liste électorales seront établies prochainement.

- Carte communale : les réunions avec les agriculteurs, les services de l'Etat et le conseil se poursuivent. Un premier diagnostic sera présenté au conseil et aux services de l'Etat le **mercredi 6 juillet à 14 h** à la Mairie.

- 14 juillet : vous trouverez ci-contre le programme de la journée du 14 juillet. En ce qui concerne le repas de midi, les **inscriptions** seront prises **jusqu'au 7 juillet**. Merci de ne pas trop tarder pour vous inscrire.

Pétards : nous vous rappelons que l'usage des pétards sur la voie publique est formellement **interdit, même le 14 juillet**. Merci de bien vouloir en informer vos enfants et de ne pas leur donner la possibilité d'acheter des pétards, par ailleurs parfois dangereux.

- Quelques conseils pour économiser l'eau potable :

La préfecture a mis en place des mesures générale de restriction sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or, afin de limiter les consommations d'eau et de préserver la ressource essentielle pour l'alimentation en eau de la population. Vous trouverez, ci-dessous, quelques conseils pour économiser l'eau potable.

- Pour le jardin :

- Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage.

- Tenir compte de la pluie prévue ou déjà tombée.

- Un binage du sol = deux arrosages.

- Le paillage protège les plantes du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol.

- Pour la maison :

- Préférer les chasses d'eau «économiques» qui consomment que 7 litres contre 10 ou 20.
 - Préférer les pommes de douche faiblement consommatrices avec variateur de température pour éviter de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit chaude.

- Utiliser des mousseurs-aérateurs qui réduisent les débits des robinets tout en gardant une grande efficacité de rinçage.

- Faire fonctionner les lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont bien remplis.

- Préférer, les lave-vaisselle et lave-linge à faible consommation

- Ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des dents ou des mains.

- Supprimer les fuites : - chasse d'eau ou robinet qui fuit = 30 à 50 m3 par an

- changement des joints de robinetterie pour éviter les fuites